

Notes pour une allocution
prononcée par le

COMMISSAIRE DAN BELLEGARDE,
COMMISSION DES REVENDICATIONS DES INDIENS,

à la
CÉRÉMONIE DE SIGNATURE OFFICIELLE
de l'accord sur la revendication de Primrose Lake
entre les Premières Nations de Cold Lake et le Canada

Le 12 juillet 2002

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

C'est pour moi un grand honneur de prendre part à cette cérémonie de signature longtemps attendue, longtemps espérée et enfin devenue réalité. Au nom du président de la Commission Phil Fontaine – qui ne pouvait malheureusement être présent aujourd'hui, mais qui transmet ses salutations et ses félicitations à tous –, je remercie le chef Metchewais de l'invitation d'assister à cet événement historique.

C'est pour moi, personnellement, un grand plaisir de revenir dans cette communauté et de me retrouver parmi tant de gens que j'ai rencontrés il y a plus d'une dizaine d'années, lorsque je suis venu ici en tant que membre du comité de la CRI chargé de l'enquête sur les revendications rejetées des Premières Nations de Cold Lake et de la Nation crie de Canoe Lake. Mes collègues de l'époque, le président Harry LaForme et le commissaire Jim Prentice, ont quitté la Commission depuis, mais le rapport que nous avons publié en août 1993 a fini par porter fruit.

Aucun de nous ne savait à l'époque, lorsque nous recommandions que vos revendications soient acceptées aux fins de négociation en vertu de la

politique sur les revendications particulières, que le chemin devant mener à la cérémonie d'aujourd'hui serait si long et si ardu.

Presque un demi-siècle s'est écoulé depuis que le polygone de tir a été établi. Cette période difficile, qui a exigé d'innombrables heures de travail ardu, est maintenant révolue. Toutes les parties qui ont contribué au règlement de cette revendication méritent d'être félicitées pour leurs efforts infatigables et leur dévouement exemplaire.

Dans l'optique de la CRI, c'est une immense satisfaction pour nous de voir combien est important le rôle joué par la Commission dans le règlement des revendications territoriales particulières. Votre succès est aussi le nôtre.

La revendication de Cold Lake-Canoe Lake constituait la toute première enquête menée par la CRI. Aujourd'hui, dix ans plus tard, la Commission est en transition du fait que le gouvernement fédéral se propose, au moyen du projet de loi C-60, de créer un organisme indépendant permanent d'examen des revendications.

Depuis de nombreuses années, à la Commission, nous exhortons le gouvernement de procéder à la création d'un tel organisme. Nous envisageons avec confiance l'occasion de contribuer à la mise sur pied du nouvel organisme et espérons ardemment qu'il poursuivra – et qu'il améliorera – le travail de précurseur qu'a été celui de la Commission des revendications des Indiens.

Au nom du président Fontaine et de mes collègues commissaires, je souhaite à tous une heureuse journée de signature de traité et beaucoup de succès dans les années à venir.